

JUSTICE

Fiche numéro 10/01

Contrats » ENPI/2011/23556 - ENPI/2011/23557 ENPI/2011/23560 - ENI/2014/037-342



JUSTICE  
PÉNITENTIAIRE

## Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ)

Avec ce programme, l'UE s'engage pour une justice indépendante, efficace et accessible aux citoyens



### → CONTEXTE

Les événements de 2011 marquent le point de départ de la construction d'une Tunisie nouvelle, dans laquelle le recours au droit tient une place centrale. Sans justice efficace, impartiale et accessible, il ne peut en effet y avoir d'Etat de droit. C'est pourquoi, à côté des efforts faits par l'Union européenne pour accompagner tant la modernisation de l'administration que du pouvoir législatif, il était nécessaire de soutenir la réforme de la justice et de l'institution judiciaire, autour des valeurs cardinales que sont les droits de l'homme et les libertés fondamentales, principes consacrés par la Constitution de 2014. Cependant, consciente de l'urgence et des enjeux, c'est dès 2012 que l'UE s'engage dans la réforme de la justice. Les difficultés sont nombreuses, le système judiciaire devant simultanément se repenser et se réorganiser pour regagner sa crédibilité. Concrètement, le soutien à la réforme du secteur de la justice s'est fait en deux temps : en 2012, le premier « programme d'appui à la réforme de la justice » (PARJ) » consacrait 25 millions d'euros à cette politique. En 2015, ce montant était abondé de 15 millions, portant l'effort total de l'UE à 40 millions d'euros sous forme de dons.

### → MISE EN ŒUVRE

En pratique, les Programmes « PARJ » ont recours à toutes les modalités d'aide de l'UE – hormis le soutien budgétaire – pour atteindre les résultats escomptés. Les actions menées par les partenaires (Nations Unies, administrations nationales, organisations de la société civile, société de consultance) sont variées - expertises législatives et réglementaires, études d'impact, formation, ateliers, stages et voyages d'étude, services informatiques, équipements, réhabilitation de tribunaux et de centres de détention – et convergent toutes vers les objectifs du PARJ. L'utilisation des jumelages institutionnels a été privilégiée pour le renforcement des capacités du ministère de la Justice et des juridictions, de l'Institut Supérieur de la magistrature ainsi que de la Direction générale des prisons et de la rééducation. D'autre part, l'assistance technique a réalisé un grand nombre de diagnostics législatifs et institutionnel et lancé des actions-pilotes (fonctionnement de la chaîne pénale, appui aux organisations et ordres professionnels des acteurs de la justice).

Dans sa mise en œuvre, le PARJ n'a pas oublié la société civile, composante essentielle du dispositif : l'association Avocats sans Frontières Belgique travaille sur l'amélioration de l'accès à l'aide légale, Penal Reform International consacre ses efforts à l'accompagnement des détenus de la prison de Sousse-Messadine ainsi que du centre pour mineurs de Sidi el Hanni.

Enfin, des organisations internationales spécialisées mettent en œuvre pour l'UE certaines tâches : l'UNOPS fournit des services informatiques, de l'équipement et de l'infrastructure (rénovation ou extension de bâtiments), l'UNICEF réalise des activités liées à la protection des mineurs délinquants (accompagnement judiciaire, durant la détention, et pour la réinsertion). Pour sa part le PNUD se consacre au traitement des dossiers de justice transitionnelle.

### → OBJECTIFS

Trois grands axes structurent les programmes PARJ : une justice indépendante et efficace, un meilleur accès du citoyen à la justice, la mise aux normes de l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire.

Ces axes se déclinent en de nombreux projets, chacun se penchant sur un aspect du système judiciaire afin de contribuer à la réforme de l'ensemble de l'édifice : administration de la justice et des juridictions, indépendance de la justice, professionnalisme des acteurs de la justice (magistrats, avocats, greffiers, experts judiciaires, huissiers-notaires), protection des personnes vulnérables notamment des enfants, des femmes et des victimes, justice transitionnelle, mesure alternatives à la détention, conditions de détention, réinsertion...



#### RÉGIONS

» Toute la Tunisie



#### PÉRIODE D'EXÉCUTION

- » PARJ 1  
72 mois (2012-2018)
- » PARJ 2  
60 mois (2015-2020)



#### BUDGET

**40 millions €**

- » Instrument  
IEV
- » Programmes  
PARJ1 25 M€ / PARJ2 15 M€
- » Part UE  
100 %



#### BÉNÉFICIAIRES

- » Ministère  
de la Justice
- » Ministère  
de l'Intérieur
- » Société civile



site internet  
<http://www.parj.gov.tn/index.php/fr/>

contact  
[contact@parj.gov.tn](mailto:contact@parj.gov.tn)